

**MAIRIE de GROISY**

HAUTE-SAVOIE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2026****DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 27 - Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

**Date de convocation** : 12 mai 2026

**Présents** : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET - Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Samuel DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Virginie FOURNIER-LANGLAIS - Nathalie GAVEL - Marie-Cécile HUO (arrivée à 19H24 pour le vote de la question n°3 - délibération n° 2026-044) - Caroline LAMOUILLE - Robert LAURAIN - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD - Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN - Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

**Excusée** : Marie-Cécile HUO (jusqu'à 19H24, heure de son arrivée)**Quorum** : 14**Secrétaire de séance** : Fabienne ALTER**DEL N° 2026-049 – ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DE LA COMMUNE DE GROISY : APPROBATION**

Exposé de Matthew FOURNET, Adjoint aux Travaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Vu la nécessité de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente pour l'attribution des marchés publics de la Commune de Groisy,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la CAO,

Considérant que pour une commune de 3 500 habitants et plus, outre le Président, la CAO est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que la CAO est présidée par le Maire, ou son Représentant,

Considérant que toutefois, en application de l'article L2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats, ci-après :

Liste

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur Franck COLLOMB  
Monsieur Jean-Yves RAPHIN  
Monsieur Samuel DURET  
Monsieur Matthew FOURNET  
Monsieur Franck LEROY

Sont candidats au poste de suppléant :

Madame Marie-Pierre ROSE-AMLEHN  
Monsieur Yoann CUINET  
Monsieur Boris CHARLIER  
Madame Caroline LAMOUILLE  
Madame Fabienne ALTER

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, désigne les membres de la CAO, comme ci-après :

- Président : le Maire, Christophe SIBILLE, ou son Représentant, la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Béatrice VALLEJO,

- Membres titulaires :

Monsieur Franck COLLOMB  
Monsieur Jean-Yves RAPHIN  
Monsieur Samuel DURET  
Monsieur Matthew FOURNET  
Monsieur Franck LEROY ;

- Membres suppléants :

Madame Marie-Pierre ROSE-AMLEHN  
Monsieur Yoann CUINET  
Monsieur Boris CHARLIER  
Madame Caroline LAMOUILLE  
Madame Fabienne ALTER

La Secrétaire de séance,  
Fabienne ALTER



Le Maire,  
Christophe SIBILLE



**Acte certifié exécutoire :**  
Télétransmis en Préfecture le : 28/5/2026  
Publié le : 28/5/2026  
Le Maire,  
Christophe SIBILLE

